

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DLH 149 24 rue Saint-Roch (1er) – Remplacement de fenêtres – Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de consentir au dépôt par l'Association Diocésaine de Paris de la demande d'autorisation d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, visant le remplacement de 18 fenêtres du presbytère sis 24, rue Saint-Roch à Paris 1er ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt par l'Association Diocésaine de Paris de la demande d'une déclaration préalable, visant le remplacement de 18 fenêtres du presbytère situé 24, rue Saint-Roch à Paris 1e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO